



# La connexion LO

Octobre 2024

Dans ce numéro :

- Exercice annuel 2023-2024 des bilans sur les langues officielles
- Pleins feux sur les outils du Cadre de formation en seconde langue officielle : Carnet de bord
- Exercice de révision de l'application du Règlement - Mesure de la demande
- En 2024, le Bureau de la traduction souligne un jalon important
- Transférabilité interministérielle des résultats de niveaux A et B pour les méthodes alternatives d'évaluation de la compétence orale

## Manchettes

### Exercice annuel 2023-2024 des bilans sur les langues officielles

L'exercice annuel des bilans sur les langues officielles tire à sa fin et nous souhaitons remercier toutes les institutions fédérales qui ont participé à l'exercice mené conjointement par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) et Patrimoine canadien (PCH).

À la suite de la réception des Bilans sur les langues officielles (se référer à la [Liste: Cycle 2023 à 2025](#)) et des Données statistiques sur les langues officielles des institutions fédérales concernées, nous continuons de réviser et de compiler vos informations et vos données, et l'on peut dire que la participation de chacun a été essentielle pour faire de cette année de transition un grand succès.

Une fois finalisé, le SCT et PCH utiliseront les informations recueillies au cours de l'exercice pour préparer leurs rapports annuels respectifs sur les langues officielles.

### Restez à l'affût – Cycle biennal 2023-2025

Les responsabilités renforcées du SCT, reflétées dans la *Loi sur les langues officielles* modernisée, incluent la surveillance et la reddition de comptes renforcées et nous travaillons en permanence à l'élaboration d'outils et à la sensibilisation pour vous tenir informés. Veuillez consulter notre page sur la [surveillance et reddition de comptes](#) pour obtenir des nouvelles et des mises à jour.

Par ailleurs, nous vous rappelons que dans le cadre de ses nouvelles responsabilités, la méthodologie de l'exercice des Bilans sur les langues officielles comprend maintenant un exercice cyclique de deux ans, sauf pour environ 30 institutions fédérales tenues de soumettre un bilan sur une base annuelle. Si votre institution souhaite se positionner dans le cycle de deux ans pour **2023-2024 et 2024-2025**, vous pouvez consulter notre page pour voir la [Liste: Cycle 2023 à 2025](#).

Pour toutes questions sur la surveillance et la reddition de comptes, veuillez communiquer avec nous par courriel à [OLReview-BilanLO@tbs-sct.gc.ca](mailto:OLReview-BilanLO@tbs-sct.gc.ca)

## Boîte à outils

### Pleins feux sur les outils du Cadre de formation en seconde langue officielle : Carnet de bord

Votre institution cherche-t-elle des outils et des ressources pour soutenir les employés dans leur parcours de formation linguistique ?



Le Secrétariat du Conseil du Trésor a lancé le Cadre de formation linguistique pour appuyer la formation en seconde langue officielle destinée à l'ensemble des fonctionnaires du gouvernement fédéral. Le cadre comprend entre autres un carnet de bord qui propose **trois nouveaux parcours d'apprentissage autodirigés (niveaux A, B et C)** pour la formation linguistique. L'autoapprentissage est recommandé comme première étape de tout parcours d'apprentissage linguistique, car il permet d'acquérir des compétences de base qui faciliteront la réussite d'une formation formelle par la suite. Ce type de formation suit une approche plus souple étant donné que l'apprentissage est plus spontané et s'intègre facilement dans les routines quotidiennes ou hebdomadaires. Les parcours d'apprentissage proposent une variété d'outils d'autoapprentissage en ligne qui sont disponibles gratuitement ou à un faible coût.

Pour en savoir plus sur le [Carnet de bord](#) et d'autres outils de formation en seconde langue officielle, consultez le [Carrefour de la formation linguistique](#).

N'hésitez pas à promouvoir ces outils au sein de vos institutions !

### Exercice de révision de l'application du Règlement — Mesure de la demande

La mesure de la demande est un sondage auprès de la clientèle d'un bureau afin de connaître sa langue officielle de préférence pour les communications et services. Dans le cadre de l'Exercice de révision de l'application du Règlement sur les langues officielles (ERAR), il se peut que vous ayez à mesurer la demande dans certains bureaux de votre institution. Le cas échéant, une tâche de mesure de la demande vous aura été assignée sous l'onglet ERAR dans le [Système pour les obligations en langues officielles](#) (SOLO). Vous avez jusqu'en février 2026 pour compléter cette tâche et entrer les résultats dans le SOLO.

Nous aimerions vous rappeler que, pour vous aider dans cette tâche, plusieurs ressources sont à votre disposition :

- La section 6.3 de la [Directive sur l'application du Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services](#);
- La [présentation](#) et les [notes](#) utilisées lors de la session d'information sur la mesure de la demande qui a été donnée en février;
- Le [Guide des bonnes pratiques pour la mesure de la demande](#); et
- Les services de mesure de la demande offerts par Statistique Canada sur une base de recouvrement de coûts (**Pour plus d'information à propos de ces services, veuillez consulter [la présentation de Statistique Canada](#)**).

Les liens aux documents mentionnés ci-dessus et à d'autres outils se trouvent également dans notre [Boîte à outils du Règlement](#) sur GCWiki!

Nous comptons sur votre collaboration continue pour assurer le bon déroulement de l'ERAR. Pour toutes questions, veuillez communiquer avec l'équipe du Règlement partie IV à l'adresse suivante : [info-ollo@tbs-sct.gc.ca](mailto:info-ollo@tbs-sct.gc.ca).

## Communauté

### En 2024, le Bureau de la traduction souligne un jalon important



Saviez-vous que le Bureau de la traduction célèbre son 90<sup>e</sup> anniversaire cette année?

En effet, c'est le 1<sup>er</sup> août 1934 qu'a débuté la belle aventure du Bureau de la traduction, nommé *Bureau des traductions* jusqu'au début des années 1980. Créé dans le but de centraliser la

prestation des services de traduction au sein du gouvernement, le Bureau demeure aujourd'hui l'employeur unique des traductrices et traducteurs, interprètes et terminologues au sein de l'administration publique centrale. Il est le fournisseur exclusif du Parlement et répond à près de 70 % de la demande de services linguistiques des ministères et organismes fédéraux.

L'histoire du Bureau est jalonnée d'événements importants ayant façonné le paysage linguistique canadien :

- 1953 : Le Bureau met sur pied le premier service de terminologie du gouvernement, afin de remédier à la pénurie de dictionnaires, ouvrages de référence et vocabulaires techniques fiables.
- 1959 : Le Bureau inaugure l'interprétation simultanée à la Chambre des communes. Pour la première fois, les francophones et les anglophones peuvent suivre en même temps les débats des parlementaires dans leur langue maternelle.
- 1969 : La *Loi sur les langues officielles* est adoptée, et le Bureau double ses effectifs afin d'aider les fonctionnaires du gouvernement fédéral à travailler et à communiquer avec les Canadiennes et les Canadiens dans la langue officielle de leur choix.
- 1975 : Le Bureau acquiert la BTUM (banque terminologique de l'Université de Montréal), qui sera grandement bonifiée au fil du temps pour finalement devenir l'une des plus grandes banques terminologiques du monde : [TERMIUM Plus®](#).
- 1977 : Le Bureau se dote de son tout premier système de traduction automatique, destiné aux bulletins météorologiques.
- 2009 : Dans le cadre de la Feuille de route pour la dualité linguistique, le Bureau lance le [Portail linguistique du Canada](#), qui met à la disposition du grand public une multitude de ressources linguistiques.
- 2019 : Pour la première fois, le Bureau offre l'interprétation simultanée d'un discours prononcé en langue autochtone à la Chambre des communes.

Adeptes des langues officielles, vous serez enthousiastes d'apprendre que le Bureau de la traduction continue à évoluer au rythme de la société canadienne. Entre autres, il met aujourd'hui à profit les [nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle](#) afin de pouvoir répondre à un nombre grandissant de demandes, tout en se fiant à l'expertise de ses langagières et langagiers pour garantir la qualité.

Où que vous soyez dans la fonction publique fédérale, vous pouvez compter sur le Bureau pour vos besoins en langues officielles, en langues autochtones, en langues des signes et en langues étrangères. Consultez la [page Web du Bureau de la traduction](#) pour en savoir plus sur le Bureau et ses services!

## **Transférabilité interministérielle des résultats de niveaux A et B pour les méthodes alternatives d'évaluation de la compétence orale**

Une [Lettre aux chefs des ressources humaines](#) (24-03) a été publiée en juillet par la Commission de la fonction publique (CFP) annonçant une plus grande souplesse dans l'utilisation de méthodes alternatives pour évaluer la compétence orale (mesure temporaire 3).

À la discrétion des administrateurs généraux ou de leurs gestionnaires subdélégués, les résultats de niveaux A et B obtenus à partir de méthodes alternatives d'évaluation de la compétence orale pourront être transférés entre les ministères et organismes assujettis à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. Les résultats de niveau C ne sont pas transférables entre les ministères et les organismes.

Cette modification est fondée sur des données probantes obtenues dans le cadre d'un projet pilote et d'une étude de la CFP sur l'efficacité des méthodes alternatives employées pour évaluer la compétence orale.

Les [questions et réponses pour les spécialistes des ressources humaines](#) ont été mises à jour en conséquence.

Nous vous invitons à partager cette information avec les gestionnaires d'embauche et les collègues de votre organisation qui pourraient être intéressés.



Numéro publié par le Centre d'excellence en langues officielles, octobre 2024.  
Questions ou commentaires ? Écrivez-nous à [OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca](mailto:OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca)

[Read the English version](#)